

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE, DE REALISATION  
ET DE GESTION POUR LA STATION D'EPURATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

**LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le lundi 30 septembre à 9h00, le Comité syndical régulièrement convoqué le 24 septembre 2024 s'est réuni à Saint-Gervais-Les-Bains en salle René Daye de la Mairie de Saint-Gervais.

**Membres titulaires présents :**

Monsieur	Michel	STROPIANO	Président	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Monsieur	Patrice	BIBIER-COCATRIX	Délégué Titulaire	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Madame	Christèle	REBET	Déléguée Titulaire	PASSY
Monsieur	Maurice	SADZOT	Délégué Titulaire	PASSY
Madame	Noëlle	GRAVAUD	Déléguée Titulaire	LES CONTAMINES MONTJOIE

**Membres titulaires excusés :**

Madame	Belgin	CETIN	1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente	PASSY
Monsieur	Jean-Luc	MATTEL	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	LES CONTAMINES MONTJOIE

**Assistaient à la séance :**

Monsieur	Marc	SIROP	Responsable Administratif SISE
Madame	Catherine	LIGEON	Secrétaire du SISE
Monsieur	Denis	CHAPPELLAZ	Société COME2C
Madame	Stéphanie	NEREY	Société VEOLIA
Monsieur	Loïc	DUPONT	Société VEOLIA
Monsieur	Benoît	BEAUDET	Société VEOLIA

**Nombre de membres :**

En exercice : 7  
Quorum : 4  
Présents : 5  
Pouvoir : 0  
Votes : 5

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut se tenir valablement.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Approbation du compte rendu de la séance du 31 juillet 2024 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mis en ligne le 04-10-2024  
Télétransmis en sous-préfecture le 04-10-2024

Hôtel de Ville – 50 avenue du Mont d'Arbois – 74170 Saint Gervais les Bains

A PBC

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE, DE REALISATION  
ET DE GESTION POUR LA STATION D'EPURATION**

**CONSEIL SYNDICAL du 30 septembre 2024**

**N° 2024-12**

**Objet : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE :**

La Société VEOLIA a transmis son rapport de gestion 2023 en date du 16 mai 2024 au titre de sa délégation de service public.

Après la présentation de ce rapport,

Il est proposé au conseil syndical :

**DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel de la Société VEOLIA pour l'exercice 2023.

**Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, PREND ACTE de ce rapport à l'unanimité**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le secrétaire de séance,  
Délégué titulaire,

Patrice BIBIER-COCATRIX



Le Président,

Michel STROPIANO